

Zeitschrift:	Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique
Herausgeber:	Société fribourgeoise d'éducation
Band:	47 (1918)
Heft:	17
Rubrik:	Chronique scolaire

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 17.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

* * *

Le Cafard, par les docteurs Huot et Voivenel. Préface du docteur Helme. — Un volume in-18, 3 fr. 50 (Majoration de 30 %). Librairie Grasset, 61, rue des Saints-Pères, 61, Paris.

Qu'est-ce, en somme, que le Cafard ? A cette simple question, il manquait une réponse précise. C'est cette réponse qu'apportent les docteurs Huot et Voivenel. Désormais, nous le saurons : Le Cafard est une maladie, une maladie dont l'origine et la nature sont enfin fixées, et une maladie, par suite, dont le traitement est établi, dont les remèdes sont enumérés. Ainsi, cette étude savante et pratique, nourrie d'observations prises sur le vif et d'expériences de laboratoire ne nous apporte rien moins qu'une découverte : le moyen scientifique de détruire le pessimisme, de créer l'optimisme, le vrai, celui qui n'est que l'expérience de la force. Y a-t-il meilleur livre de guerre ?...

CHRONIQUE SCOLAIRE

Fribourg. — Conseil d'Etat, séances du 28 septembre et du 4 octobre. Le Conseil nomme M. le Dr Pierre Aeby, professeur à l'Université, directeur et professeur de l'Ecole de commerce des jeunes filles ; M. Charles Joye, à Fribourg, professeur de physique et de chimie au Technicum ; M. Frédéric Gachoud, à Farvagny, instituteur à l'école mixte de La Corbaz ; M. Robert Nidegger, à Courtion, instituteur à l'école des garçons de Gruyères ; M. Henri Rossier, à Chapelle-sur-Oron, instituteur à l'école mixte d'Ecublens ; M. Joseph Broye, à Ecublens, instituteur à l'école mixte de Cournillens ; M. Florian Thierrin, à Font, instituteur à l'école supérieure des garçons de Domdidier ; M. Alfred Grognuz, aux Friques, instituteur à l'école inférieure des garçons de Saint-Aubin ; M. Elie Perritaz, à Montet, instituteur à l'école des garçons de Cheiry ; M^{lle} Angèle Fasnacht, à Chiètres, institutrice à l'école moyenne et inférieure de Motier (Haut-Vuilly) ; M. Ernest Chardonnens, de Noréaz, instituteur à l'école des garçons de Chénens ; M. Florentin Berset, à Enney, instituteur à l'école des garçons de Zénauva ; M. Emile Schorro, à Grangettes, instituteur à l'école des garçons de Siviriez ; M. Léon Grandjean, à Chénens, instituteur à l'école supérieur mixte de Bussy ; M^{lle} Rose Jaquet, à Granges-Paccot, institutrice à l'école des filles de Cheyres ; M^{lle} Joséphine Philipona, à Hauteville, institutrice à l'école des filles de Nuvilly.

— Il approuve le dédoublement scolaire projeté à Dompierre par la création d'une classe inférieure mixte.

Brevets de capacité pour l'enseignement primaire. — A la suite des examens des 12, 13 et 14 septembre, la Commission des études a délivré des certificats d'aptitude pédagogique aux instituteurs suivants appelés à renouveler leurs brevets :

MM. Jean Barras, à Onnens ; Louis Menoud, à Marly ; Jules Musy, à Fruence (Châtel-Saint-Denis) ; Joseph Rotzetter, à Chavannes-sous-Orsonnens ; Louis Rey, à Matran ; Joseph Thorimbert, à Montbovon ; Joseph Wicht, à Noréaz ; Jacob Aubert, à Lourtens ; M^{mès} Adèle Binetti, à La Roche ; Thérèse Bossel, au Pâquier ; Marie-Thérèse Castella, à Fribourg ; M.-Cécile Hengartner, à Broc ; Marie Pasquier, à Bulle ; Esther Plancherel, à Cheiry ; Françoise Rey, à Estavayer-le-Lac ; Caroline Sterroz, à Fribourg.

Ont obtenu le renouvellement de leur brevet pour une nouvelle période : MM. Jules Berset, à Ponthaux; Fernand Bise, à Dompierre; Gaston Bise, à Morens; Raymond Bovet, à Autigny; Alphonse Cardinaux, à Semsales; Philémon Marro, à Villarlod; Amédée Pachoud, à Tatroz (Attalens); Marcel Renevey, à Semsales; Arthur Rey, à Ursy; Michel Singy, à Russy; Alfred Surchat, à Hennens; Hermann Küng, à Burg; Joseph Kuster, à Liebistorf; Ludger Zosso, à Saint-Ours; M^{mes}s Geneviève Berset, à Treyvaux; Félicité Carrard, à Ingenbohl; Blanche Gavillet, à Gruyères; Lucienne Meille, à Gruyères; Marguerite Mœhr, à Fribourg; Julienne Pamingle, à Sierre; Claire Brasey, à Gruyères; M.-Hilda Tröndle, à Ueberstorf.

En outre, la Commission a décerné des brevets de capacité aux aspirants dont les noms suivent : MM.^o Ernest Chardonnens, de Noréaz; Joseph Dévaud, de Chavannes-sous-Orsonnens; Maxime Brunisholz, de Praroman; Henri Rossier, de Grandsivaz; M^{lles} Nelly Barré, de Genève; Lucienne Cardinaux, de Châtel-Saint-Denis; Angèle Charrière, de Cerniat; Julie Cottet, d'Attalens; Marie Gauthier, de Romont; Marie Vermot, du Cerneux-Péquignot.

Les communes et l'école. — Le conseil communal de Grandvillard a voté pour 1918, aux trois Sœurs institutrices, l'allocation égale à celle de l'Etat. En 1917, il leur a été accordé 200 fr.

† *M. Florian Overney.* — A la dernière heure, nous apprenons avec regret la mort imprévue de M. Florian Overney, instituteur à Farvagny. C'est une victime de l'épidémie qui sévit à l'heure présente et s'attaque de préférence aux jeunes personnes. Le défunt a été emporté au bout de quelques jours de maladie. Il est vivement regretté de toute la population de Farvagny. Par sa modestie, son application au travail, son dévouement au devoir, les services nombreux qu'il rendait dans la commune, le bon exemple qu'il donnait par l'accomplissement intégral de sa tâche, il avait su mériter l'estime et les sympathies de tout le monde. Il laisse une veuve et cinq petits enfants tous atteints de la maladie qui a fait descendre inopinément leur père dans la tombe.

R. I. P.

DIRECTION DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

La Direction de l'Instruction publique fait connaître que la commission des études a choisi les œuvres suivantes d'auteurs classiques, sur lesquelles les candidats aux épreuves de 1919, pour l'obtention ainsi que pour le renouvellement du brevet primaire, seront appelés à formuler une appréciation raisonnée :

1. POUR LA SECTION FRANÇAISE :

A. Examens pour l'obtention du brevet.

Racine, Iphigénie, annoté par Figuière, librairie Gigord, Paris; Voltaire, Mérope, annoté par Figuière, librairie Gigord, Paris.

B. Examens pour le renouvellement du brevet.

La Bruyère, Caractères, édition Julien, chez Gigord, Paris; V. Hugo, Morceaux choisis, Patrie, chez Ollendorf, Paris.